

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XV. — Éclairage, chauffage, réfrigération, ventilation.

N° 589.727

1. — LAMPES ET ALLUMETTES.

Perfectionnements apportés aux briquets.

M. ÉDOUARD HUSSON résidant en France (Seine).

Demandé le 7 février 1924, à 14<sup>h</sup> 20<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 27 février 1925. — Publié le 4 juin 1925.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention est relative à divers perfectionnements apportés aux briquets, ces perfectionnements ayant pour but d'obtenir un briquet d'une fabrication plus simple et d'un fonctionnement plus sûr; l'invention a aussi pour objet de munir le briquet d'un dispositif de sûreté évitant tout danger d'ouverture intempestive de ce briquet dans la poche.

Divers dispositifs conformes à l'invention sont représentés à titre d'exemple sur le dessin ci-joint dans lequel :

La fig. 1 est une élévation avec coupe partielle d'un briquet conforme à l'invention, le couvercle étant fermé;

La fig. 2 est une vue en perspective du briquet, le couvercle étant supposé ouvert et transparent;

La fig. 3 est une coupe transversale du briquet suivant la ligne 3, 3 de la fig. 1;

La fig. 4 est une vue de côté partielle du corps de briquet;

La fig. 5 est une coupe partielle de ce corps de briquet suivant la ligne 5, 5 de la fig. 4;

La fig. 6 est une coupe transversale du corps de briquet suivant la ligne 6, 6 de la fig. 5.

Le briquet perfectionné comporte un corps 1 et un couvercle 2 articulés l'un à l'autre suivant l'axe 3. Cet axe est par exemple constitué

par une goupille traversant le couvercle 2 et les oreilles arrondies 4 du corps 1; cette goupille présente une tête 5 et une extrémité carrée 6 emboîtée dans un évidement carré d'une oreille 4; une vis 7 vissée dans l'extrémité 6 maintient la goupille 3 fixée sur les oreilles 4 du corps de briquet 1.

La molette d'allumage 8 est montée librement sur l'axe 3; cette molette présente quatre ou cinq crans d'entraînement 9 faisant saillie sur une face latérale de cette molette. L'autre face latérale de la molette est creusée d'une gorge annulaire 10 dans laquelle se logent les spires d'un ressort 11; ce ressort prend appui d'une part sur le tube dans lequel se trouve la pierre de ferro-cerium 12, et d'autre part sur le fond du couvercle 2; ce ressort tend constamment à ouvrir le couvercle en le faisant tourner autour de l'axe 3 suivant la flèche 13 (fig. 1).

Une bielle 14 est articulée sur l'axe 3 et munie d'une patte d'entraînement 15. La jonction entre le couvercle 2 et la bielle 14 est assurée de la manière suivante : cette bielle présente une queue 16 logée exactement entre le fond du couvercle 2 et un éteignoir 17. Cet éteignoir comporte deux parties cylindriques 17<sup>1</sup> et 17<sup>2</sup> décollées et de diamètres différents : la partie de plus grand diamètre 17<sup>1</sup> est soudée en 18 sur les joues du couvercle 2,

Prix du fascicule : 2 francs.

tandis que la partie de plus petit diamètre 17<sup>2</sup> est réunie par une vis 19 à la tranche de ce couvercle.

La queue 16 de la bielle 14 se trouve ainsi 5 sensiblement tangente à la partie cylindrique 17<sup>2</sup> et serrée entre le bord intérieur de la partie cylindrique 17<sup>1</sup> de l'éteignoir et le fond du couvercle 2.

Des rondelles 20, 21 sont enfilées sur 10 l'axe 3 et interposées respectivement entre la bielle 14 et l'une des joues du couvercle 2 et entre le ressort 11 et l'autre joue de ce couvercle.

Le briquet précédemment décrit fonctionne 15 de la façon suivante : Lorsque l'on presse sur le bouton de fermeture 22, on dégage le couvercle 2 du corps de briquet 1; le ressort 11 fait tourner ce couvercle autour de l'axe 3 suivant la flèche 13; ce couvercle entraîne 20 dans ce mouvement la bielle 14, puisque la queue 16 de cette bielle est logée entre l'éteignoir 17<sup>1</sup>, 17<sup>2</sup> et le fond de ce couvercle : la patte 15 de cette bielle vient heurter le cran adjacent 9 de la molette 8, ce qui détermine 25 la rotation de cette molette et la production d'étincelles sur la pierre de ferro-cérium 12, ces étincelles allumant la mèche 23.

Lorsque l'on ferme le couvercle 2 en le 30 faisant tourner en sens inverse de la flèche 13, l'éteignoir 17 vient recouvrir la mèche 23 et l'éteint, tandis que le fond du couvercle presse sur la bielle 14, 16 et la ramène à sa position initiale, telle qu'elle est représentée sur la fig. 1.

35 Le briquet ci-dessus décrit est avantageusement complété par le dispositif de sûreté représenté sur les fig. 4, 5 et 6 et qui a pour but d'empêcher toute ouverture et par suite tout allumage intempestif du briquet dans la 40 poche.

Ce dispositif de sûreté comporte un verrou 25 à bord de manœuvre replié 26; ce verrou présente deux pattes 27, engagées dans des fentes 28 du corps de briquet 1 et repliées à 45 l'intérieur de ce corps : ce verrou peut ainsi se déplacer à frottement dur parallèlement au bord du briquet.

Le verrou 25 peut aussi s'engager par son 50 extrémité libre dans une gorge 29 du bouton de manœuvre 22, qui est fixé à la manière connue au ressort à lame 30; ce ressort 30 est lui-même fixé en 31 sur le corps 1 du bri-

quet et présente une fenêtre 32 où peut s'engager un tenon 33 du couvercle 2.

Le dispositif de sûreté précédemment décrit 55 est utilisé de la manière suivante : lorsque l'on veut mettre le briquet dans la poche, on pousse le verrou 25 suivant la flèche 35; ce verrou coulisse sur le côté du corps de briquet 1, ses pattes 27 coulisant dans les fentes 28 60 de ce corps; l'extrémité de ce verrou vient s'emboîter dans la gorge 29 du bouton 22, ce qui immobilise ce bouton. On évite ainsi tout danger d'ouverture intempestive du couvercle et d'allumage du briquet dans la poche. 65

Pour ouvrir à nouveau le briquet, il suffit de pousser le verrou en sens inverse de la flèche 35 de manière à dégager le bouton 22. On pousse ensuite ce bouton 22 à la manière 70 ordinaire.

L'invention s'étend évidemment au dispositif de sûreté ci-dessus décrit, quel que soit le modèle du briquet auquel ce dispositif est appliqué. 75

#### RÉSUMÉ :

1° Briquet comportant un couvercle articulé au corps de briquet sur le même axe que la molette d'allumage, une bielle d'actionnement de la molette étant montée sur cet axe, briquet caractérisé par ce que cette bielle pré- 80 sente une queue engagée entre l'éteignoir et le fond du couvercle, cette queue assurant ainsi l'entraînement de la bielle par le couvercle.

2° Une forme de réalisation du briquet suivant 1° caractérisée par ce que la queue de la 85 bielle est sensiblement tangente à une partie cylindrique de petit diamètre de l'éteignoir et se trouve engagée entre le bord de la partie cylindrique de grand diamètre de cet éteignoir et le fond du couvercle. 90

3° Un dispositif de sûreté pour briquet, caractérisé par un verrou coulissant sur le corps du briquet et venant immobiliser le bouton commandant l'ouverture du couvercle.

4° Un mode de réalisation du dispositif 95 suivant 3° caractérisé par ce que le verrou présente un bord de manœuvre et des pattes repliées qui coulisent dans des fentes du corps de briquet, l'extrémité libre de ce verrou venant se loger dans une gorge du bouton com- 100 mandant l'ouverture du couvercle.

HUSSON.

Par procuration :  
Émile BERT.

